

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## SUR L'INTERET GENERAL DU PROJET D'INSTALLATION D'UNE USINE DE PRODUCTION DE BIOCHAR ET SUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LA COMMUNE DE GARLIN

Par arrêté n° 2024-01\_URB du 16 septembre 2024, Monsieur le Président de la Communauté de communes des Luys en Béarn a prescrit l'ouverture de l'enquête publique du mardi 8 octobre 2024 (9 h 00) au vendredi 8 novembre 2024 (18 h 00) inclus, soit pendant une durée de 32 jours consécutifs en vue de la mise en compatibilité du PLU de la commune de Garlin dans le cadre d'une déclaration d'un projet d'intérêt général. Le siège de l'enquête publique est le siège de la Communauté de communes des Luys en Béarn, 68 chemin de Pau, 64121 SERRES-CASTET.

Il s'agit d'un projet d'installation d'une usine de production de biochar sur le Parc d'Activités Economiques intercommunautaire Garlin – Pyrénées.

Informations environnementales : L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête (dont l'arrêté de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale après examen au cas par cas en application de l'article R.104-33 du code de l'urbanisme portant décision de non-soumission à la réalisation d'une évaluation environnementale) sont jointes au dossier et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions.

Monsieur Cyril CATALOGNE a été désigné commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de PAU.

Le dossier d'enquête est constitué des pièces relatives à l'enquête publique, de l'avis émis par l'autorité environnementale et du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint et du projet.

Le dossier d'enquête sera consultable en version numérique sur le site Internet de la Communauté de communes des Luys en Béarn <https://www.cclb64.fr/documents-communiaux> et sur un poste informatique mis à disposition au siège de la Communauté de communes des Luys en Béarn (68 chemin de Pau – 64121 Serres-Castet) aux jours et heures d'ouverture suivants : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Le dossier d'enquête sera consultable en version papier :

- au siège de la Communauté de communes des Luys-en-Béarn, siège de l'enquête, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ;
- à la Mairie de Garlin, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00 et le samedi de 10 h 00 à 12 h 00.

Le dossier d'enquête est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant celle-ci.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire enquêteur, sera déposé dans les deux lieux indiqués ci-dessus.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations :

- sur le registre d'enquête mis à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les deux lieux fixés ci-dessus,
- sur le registre d'enquête mise à disposition au centre administratif de Garlin (1 place du Général de Gaulle, situé en face de la Mairie) durant les permanences du commissaire enquêteur,
- par écrit à l'attention de Monsieur Cyril CATALOGNE commissaire enquêteur, à la Communauté de communes des Luys en Béarn (68 chemin de Pau – 64121 Serres-Castet),
- par mail à l'adresse suivante : [urbanisme@cclb64.fr](mailto:urbanisme@cclb64.fr) en indiquant dans l'objet « Enquête publique sur l'intérêt général du projet d'installation d'une usine de production de biochar et sur la mise en compatibilité du PLU de la commune de Garlin » et à l'attention du Commissaire enquêteur.

Il ne sera pas tenu compte des observations émises en dehors de la période d'enquête.

Monsieur Cyril CATALOGNE, Commissaire enquêteur, sera présent et recevra les observations écrites ou orales du public à la Mairie de Garlin :

- ✧ le mardi 8 octobre 2024 de 15h à 18h ;
- ✧ le samedi 19 octobre 2024 de 9h à 12h ;
- ✧ le vendredi 8 novembre 2024 de 15h à 18h.

Aux termes de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de communes des Luys en Béarn aux jours et heures habituels d'ouverture (68 chemin de Pau – 64121 Serres-Castet) et sur le site <https://www.cclb64.fr/documents-communiaux> pendant un an à compter de la date de la remise du rapport et des conclusions. Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Luys en Béarn se prononcera par délibération sur la mise en compatibilité du PLU de la commune de Garlin.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur le Président de la Communauté de communes (68 chemin de Pau – 64121 Serres-Castet / 05.59.33.72.34).

**Le Président,**  
**Bernard PEYROULET**